



ion pour toute la séance : 2
ion pour une partie de la séance : 0

nts à l'ouverture de la séance.

Le vingt-six mars, à quatorze heures, le Bureau Syndical du PETR
est convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

EXT) :
s) Marielle Népoty, Thierry Agnel, André Brundu,
—, Jean Denat,

Objet : Validation des candidatu
Séance du 26 mars 2021

Séance du 26 mars 2021
Date de convocation : 19/03/2021
Membres en exercice : 8 titulaires
Membres présents : 5
Membres votants présents : 5
Membres ayant donné procuration : 0
Membres ayant donné procuration : 0
Procurations non retenues : 0
Nombre total de voix : 7
Le quorum est atteint : 5/8 présents

L'an deux mille vingt-et-un, le
Vidourle Camargue (Gard) déla

Titulaires avec voix délibérative
Pierre Martinez, Thierry Féline,
Absents excusés :
Philippe Gras, Véronique Mart

Fondements juridiques :

Vu la délibération n°2018-10-32R
adoptant le contrat cadre du cor
Vu la délibération n°CP/2018-
Pyrénées Méditerranée du 7 dé
entre la Région Occitanie et le PE
Vu la convention du contrat cad
8 juillet 2019

Rapporteur : Pierre Martinez

Exposé :

Le PETR Vidourle Camargue
communes au dispositif « Bour
échanges avec les services de l
communales.

Ce contrat ouvert aux commune
développement et de valorisati
territoire. Il s'appuie sur un dia

Je soutient l'élaboration des pré-candidatures et candidatures des
g-Centre » par la mise à disposition d'agents dédiés. Il facilite les
la Région et apporte son expertise pour mener à bien les démarches

se repose sur la définition préalable d'un projet global et transversal de
on du Bourg Centre et de ses fonctions de centralité vis-à-vis de son
diagnostic approfondi et partagé, sur l'identification des enjeux et objectifs

CAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL
DELIBERATION N°2021-03-416

es au dispositif « Bourg-centre » d'Aimargues et Marsillargues

à moyen et long terme et sur la définition d'un programme pluriannuel d'investissement dans les différents domaines du développement économique, de l'habitat, des services aux publics, des équipements culturels, de loisirs, sportifs, ... Ce contrat a vocation à s'inscrire dans le cadre des politiques contractuelles territoriales régionales pour la période 2018-2021.

Au même titre que les communautés de communes, le PETR inscrit sa stratégie de développement et ses modalités d'intervention dans chaque candidature afin d'affirmer l'intégration du projet communal dans une logique territoriale.

Les communes d'Aimargues et Marsillargues sont aujourd'hui en mesure de déposer leurs candidatures finales et de les soumettre à la prochaine commission permanente de la Région.

Il s'agit, suite à la validation du comité de pilotage du 11 mars 2021, de délibérer pour chaque partenaire signataire.

Il est donc proposé au Bureau Syndical :

- De valider les contrats Bourg Centre des communes de d'Aimargues et Marsillargues en annexes,
- D'autoriser le Président à signer les contrats communaux dans le cadre du dispositif « Bourg-centre »,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 7

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 30.03.2021
- Sa publication le : 30.03.2021
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du : 30.03.2021

Le directeur général des services, Maxime Charlier

The image shows a black ink signature of Maxime Charlier written over the logo of the Syndicat Mixte PETR Vidourle Camargue. The logo consists of a stylized blue 'C' shape and the text 'Syndicat Mixte PETR Vidourle Camargue' in blue.

